



**Affaire n°40/1929 : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint-Pierre Handball Club.**

*Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, en sa séance ordinaire du 16 décembre 2024, affaire n° 36/1821, a procédé au vote des subventions pour l'ensemble des associations sportives ayant effectué une demande pour l'année 2025.

En date du 21 mai 2025, l'association Saint-Pierre Handball Club a sollicité la Commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle afin de participer aux championnats de France 2025 qui se tiendront au palais des sports de Créteil du 08 au 14 juin 2025.

Compte tenu des excellents résultats sportifs obtenus par la section sénior masculine, vainqueur du championnat de la Réunion pour la saison sportive 2025, ajoutés aux valeurs fortes portées par cette discipline en matière d'intégration et d'insertion sociale et que leur participation concourt au rayonnement de la Commune sur le plan national,

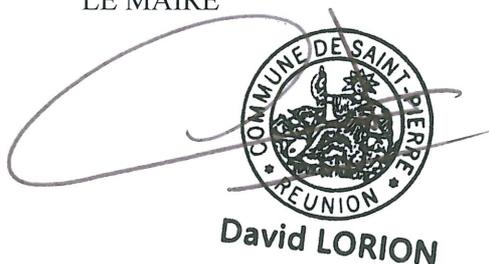
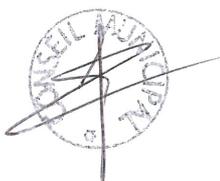
**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VOTER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 25 000 € en faveur de l'association Saint-Pierre Handball Club pour leur participation aux championnats de France 2025.

**Le financement sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 028 65748 24 RE25000039**

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens ci-annexé.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250620-40-1929-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025